

ENGAGEMENT DE CAUTION

Articles 2292 et 2298 du Code Civil

M.
né le à
demeurant

Déclare avoir pris connaissance du **CONTRAT DE LOCATION** établi par M. ,
bailleur, au bénéfice de M. , locataire dont un exemplaire lui a été remis
et dont les principales dispositions sont ci-après rappelées

- adresse de la location
- durée du contrat initial - à effet du pour se terminer le
- montant du loyer initial : - montant de la provision sur charges initiales :

Il est clairement spécifié que la garantie du signataire s'entend à titre de caution solidaire sans faculté de division en cas de pluralité de cautions et sans faculté de discussion conformément à l'article 2298 du Code Civil.

En conséquence de quoi le signataire s'engage au profit du bailleur qui l'accepte, à garantir la bonne exécution de toutes les obligations du locataire pour le paiement du loyer, des charges, des réparations locatives, des frais de procédure et des indemnités d'occupation.

Dans la limite de
..... €. (somme en chiffres et en lettres).

Le présent cautionnement est consenti par le signataire pour la durée du bail initial et le cas échéant de renouvellement(s).

Soit jusqu'au 20

Pour la parfaite régularité de l'acte, le signataire reproduit à la main les textes en italique ci-après proposés :

"Bon pour caution solidaire, sans faculté de discussion ni de division, pour le paiement du loyer, des charges, des réparations locatives, des frais de procédure, des indemnités d'occupation."

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à , le

LA CAUTION

"Lu et Approuvé - Bon pour caution."

LE BAILLEUR

"Lu et Approuvé - Bon pour acceptation."